

THIAVILLE/Meurthe, le 12 Mai 1973

ENTRE - NOUS

AFFOUAGES.- L'exploitation de la coupe affouagère (Parcelles I9 et 2L) est terminée. Les affouagistes sont invités à se faire inscrire en Mairie jusqu'au 25 MAI inclus. Le nombre de stères alloués (2 environ) suivant le nombre des inscrits, sera confirmé ultérieurement en même temps que le prix qui sera fixé par le Conseil.

TRAVAUX DE L'INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL.- L'attention des propriétaires est attirée sur l'Arrêté Préfectoral du 23 Mars 1973 autorisant les employés de l'institut à pénétrer dans les propriétés privées en vue de l'exécution de travaux topographiques.

CHEZ LES DONNEURS DE SANG BENEVOLES.-

A l'honneur : Mesdames Marguerite JEANJEAN et
Denise FRESSE

qui ont reçu le 7 Avril dernier l'insigne d'Or avec diplôme ainsi que Madame Danièle PIERRAT qui a reçu également l'insigne d'Argent avec diplôme.

Nous les félicitons et invitons toutes les personnes en bonne santé à ce beau geste qu'est le don du sang à l'heure où les hôpitaux en ont sans cesse un pressant besoin.

Les collectes ont lieu à BACCARAT plusieurs fois par an.

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ENFANCE 1973.- Elle aura lieu cette année du 21 au 27 Mai prochain avec quête sur la voie publique le Dimanche 27 MAI.

Cette quête sera faite par l'Association Familiale de THIAVILLE - LACHAPELLE, 40 % des sommes recueillies étant destinées au profit de ses Oeuvres.

PRODUIT DES QUETES.-

- Campagne Mondiale contre la Faim : 55 Francs.

- Le "Bluet de France", emblème des Anciens Combattants, présenté par de charmantes et dévouées quêteuses au profit des Victimes de guerre, a rapporté la somme de 61,40 Francs.

- APPEL PASTEUR : 35 cartes " Actionnaire de la Vie " sur les 70 mises à la disposition de la Commune furent retirées le 9 Mai en Mairie entre 20 h 30 et 22 heures.

- le 10 Mai : 8 cartes vendues

- le 11 Mai : 5 cartes vendues

- le 12 Mai : 22 cartes vendues sur la voie publique.

Merci pour votre générosité.

NOUVEAUX HABITANTS.- Monsieur et Madame FLEURENCE Jean sont installés depuis le 1er Avril dans leur maison, sur le lotissement. Nous les assurons de notre cordiale bienvenue.

ANCIENS COMBATTANTS.- La sortie annuelle est fixée au Dimanche 17 Juin 1973. Des ordres de détail suivront.

.../...

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES. - A l'échelon communal, la Commission des Fêtes jugera les efforts des particuliers pour l'embellissement de leurs maisons dans la semaine du 11 au 17 Juin.
- Le Jury d'Arrondissement visitera notre commune entre le 26 Juin et le 7 Juillet.

VACCINATIONS. - Mercredi 30 Mai 1973 à 14 h 05 :
- DT Polio 2ème injection et Polio buccal
- Mercredi 27 Juin à 14 h 05 :
- DT Polio 3ème injection et Polio buccal
- Rappels DT Polio de 1972 (apporter les urines)

NOTE RELATIVE A L'ENZOOTIE DE RAGE. - Entre le 28 Mars 1968 et le 31 Mars 1973, 3503 cas de rage ont été enregistré en France, répartis sur des animaux d'espèces différentes. Onze départements, dont la Meurthe et Moselle, sont contaminés.

CARACTERISTIQUES. Il s'agit d'une rage des animaux sauvages, du renard tout particulièrement. Ce sont les animaux domestiques qui jouent le rôle d'intermédiaire entre la maladie des animaux sauvages et l'homme.

SYMPTOMES DE LA MALADIE SUR LES ANIMAUX. Avant toute chose, on observe un changement du comportement habituel de l'animal.

- Un chien doux devient agressif, alors qu'un chien habituellement agressif peut devenir affectueux;
- Un renard perd toute crainte de l'homme et traverse les lieux habités sans crainte, au milieu de la journée;
- Un bovin devient impatient et beugle sans arrêt; on observe des troubles (constipation, diarrhée, démarche ébrieuse, paralysies).

Pour éviter la contamination, il suffit de ne pas "aller au devant du virus". Ne pas recueillir des animaux sauvages malades pour les soigner (consigne impérative pour les enfants). Ne pas laisser divaguer les animaux domestiques, les chiens en particulier: ceux-ci peuvent rencontrer des animaux atteints de rage et se battre avec sans que le propriétaire s'en rende compte; de plus, ils provoquent des dégâts de toutes sortes (jardins, gibiers, etc...).

SOYONS VIGILANTS : des consignes strictes sont pourtant connues de tous: "Tout animal errant, capturé par un agent de la force publique, doit être mis en fourrière ou abattu sur place, s'il ne peut être capturé".

La santé et peut-être la vie de personnes est en jeu. Pensons y.

LIEU A RESPECTER. - Il est à nouveau rappelé (ENTRE - NOUS du 9 Juin 1966), qu'il est absolument interdit aux enfants d'aller jouer et occasionner des dégâts au cimetière. Il est de l'intérêt des parents de surveiller davantage les jeux de leurs enfants car ils sont responsables de leurs actes.